



TORREFACTEURS
DE FRANCE

REGLEMENT EXAMEN CAFEOLOGIE N°8 DU 6 DECEMBRE 2006

En vue de l'obtention du Certificat d'aptitude en caféologie

Chaque année, les élèves étant en année terminale niveau 5 (CAP, BEP, formation complémentaire en MC) auront la possibilité de se présenter aux épreuves décernant le certificat d'aptitude en caféologie (C. A. C.).

Les épreuves comporteront une partie théorique et une partie pratique. Elles seront basées sur le référentiel remis avec le contrat. Ces épreuves devront avoir lieu entre le 15 mars 2007 et le 15 juin 2007. Le responsable du centre devra en avoir communiqué, pour le 15 janvier, la date et l'heure, ainsi que la liste des candidats avec mention de leur niveau de classe.

EPREUVES THEORIQUES

- a) Une sélection de 30 questions notées sur 100 points sera faite. Celle-ci sera remise le jour de l'examen par le torréfacteur membre du jury.
- b) La durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes.
- c) La correction se fera sous la responsabilité du chef de travaux. Le corrigé sera communiqué par le torréfacteur jury.

EPREUVES PRATIQUES

- a) L'évaluation aura lieu au sein de l'établissement (salle de caféologie, salle de bar ou salle de restaurant) et près de la machine à café expresso.
- b) La notation se fera d'après la fiche d'évaluation ci-jointe.
- c) Composition du jury d'évaluation :
 - ⇒ un torréfacteur membre du C.F.C.,
 - ⇒ les professeurs et un représentant de l'industrie hôtelière,
 - ⇒ possibilité de diviser le jury en fonction du nombre d'élèves.

COMITÉ FRANÇAIS DU CAFÉ

3, rue de Copenhague - 75008 PARIS - Tél. 01 45 22 70 23 - Fax 01 45 22 15 42 - cfc@cncafe.com

SECRETARIAT

Chacune des épreuves théoriques et pratiques sera notée sur 100 points. Le total sera divisé par 10 pour obtenir une moyenne sur 20 points. Le candidat devra avoir obtenu au moins 50 points aux épreuves théoriques et 50 points aux épreuves pratiques.

Toute note inférieure à 50 points/100, soit en théorie, soit en pratique, ne permet pas l'attribution du certificat, même si la moyenne générale est supérieure à 100. L'élève pourra se représenter l'année suivante à l'épreuve où il a été défaillant (bénéfice écrit ou pratique).

Le certificat d'aptitude en caféologie sera délivré sans mention ou avec mention, selon le barème ci-après :

<u>Mentions</u>	de 10 à 11,99	Rien
	de 12 à 13,99	Assez bien
	de 14 à 15,99	Bien
	de 16 à 20	Très bien

Il sera signé conjointement par les organisations syndicales du commerce du Café et l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'enseignement technique ou son représentant.

Fait à Paris, le 6 décembre 2006

Le Responsable Caféologie du C.F.C. :

Le Président du C.F.C. :


Guy Gouverneur

Guy GOUVERNEUR



Jean-Jacques LEUNER

COMITÉ FRANÇAIS DU CAFÉ

3, rue de Copenhague - 75008 PARIS - Tél. 01 45 22 70 23 - Fax 01 45 22 15 42 - cfc@cncafe.com